**POUVOIR**

**pour l’ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

**du 11/03/2023**

**A renvoyer avant le 06 mars 2023 à secretariat@lovl.fr**

**CLUB**

JE SOUSSIGNE(E)…………………………………………………………………………………………………………………….

PRESIDENT(E) DU CLUB ………………………………………………………………………………………………………...

AFFILIE(E) A LA F.F.V.L. SOUS LE N°…………………………………………………………………………………………

DONNE POUVOIR A M......................................................... LICENCIE FFVL DE LA LIGUE OCCITANIE

POUR ME REPRESENTER ET VOTER EN MES LIEUX ET PLACES

SIGNATURE DU PRESIDENT

« Bon pour pouvoir »

A remplir par le (ou la) licencié(e) mandaté(e) :

NOM ..................................................................... LICENCE FFVL 2023 N°…………………………….

Email (**obligatoire si vote à distance**)………………………………………………………

Article 5.2 des statuts de la ligue :

« Le vote par procuration est autorisé dans les conditions suivantes :

-un Club peut transmettre son pouvoir à un autre Club ou au CDVL de son département ;

-un organisme à but lucratif peut transmettre son pouvoir à un autre organisme à but lucratif ou au CDVL de son département,

-un Club (ou un Club-ecole), présent à l’assemblée générale peut détenir jusqu’à 5 pouvoirs d’autres Clubs ;

-un organisme à but lucratif présent à l’assemblée générale peut détenir jusqu’à 5 pouvoirs d’autres organismes à but lucratif ;

-un CDVL présent à l’assemblée générale peut détenir jusqu’à deux pouvoirs d'un club de son département. »